

REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE
DE CAMON



DATE DE CONVOCATION
23/04/2026

NOMBRE DE MEMBRES

en exercice 27

présents 24

votants 27

OBJET

FINANCES
Budget Général- Adoption du
Budget Primitif 2026

Début de la séance : 18h30

Fin de la séance : 20h25

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-six, le vingt-neuf avril à dix-huit heures et trente minutes,

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en Salle Aragon, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Stéphane TELLIEZ, Maire.

Etaient présents :

M. TELLIEZ, Mme NOISELIET, M. ACCART, Mme AUGUSTE, M. CARDON, Mme BRUXELLE, M. BAYOUMI, Mme LEGRAND, M. CARPENTIER, Mme WESTLAND, M. MORTEL, M. SENECHAL, Mme PATOUX, Mme SCHLESSER-LELIEVRE, Mme TOUTAIN, M. CANDRE, M. BASTARD, Mme BILLION, M. BOCQUILLON, M. MULLOT, Mme MORRIER, M. HADOUX, Mme CHEVALIER, M. LEMOINE.

Formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents :

Mme RAIMBEAUX ayant donné pouvoir à Mme LEGRAND
M. TOSOLINI ayant donné pouvoir à M. BAYOUMI
Mme TERLON--CORDE ayant donné pouvoir à M. MULLOT

Secrétaires de séance :

Mme Véronique SCHLESSER-LELIEVRE
Mme Ariane AUGUSTE

DELIBERATION N° 6

OBJET : FINANCES – Budget Général – Adoption du Budget Primitif 2026

LE CONSEIL MUNICIPAL DE CAMON

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L1612-26,

VU l'instruction budgétaire M 57,

VU le débat d'orientation budgétaire organisé lors de la séance du 1^{er} avril 2026,

VU l'envoi des documents afférents au budget 12 jours calendaires avant l'examen en séance,

DELIBERE

ARTICLE 1 : Le budget primitif de l'exercice 2026 est fixé à 8 408 583,99 EUROS et se répartit comme suit :

- section de fonctionnement	4 559 310,00 EUROS
- section d'investissement	3 849 273,99 EUROS

ARTICLE 2 : Par fonction et par chapitre, le détail des crédits est retracé dans les documents budgétaires joints en annexe.

ARTICLE 3 : Le budget prévisionnel 2026 ainsi présenté, est approuvé.

ARTICLE 4 : Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

ADOPTÉ A LA MAJORITÉ

(6 voix contre M. MULLOT, Mme MORRIER, M. HADOUX,
Mme CHEVALIER, M. LEMOINE, Mme TERLON--CORDE)

Le Maire,
Stéphane TELLIEZ



Les secrétaires,

